Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600735-20251209-2025_66-DE

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 12
Présents : 9
Représentés : 0

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2025 à 19 heures 00, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur René LE MOULLEC, Maire.

Présents : Monsieur René LE MOULLEC Maire, Madame Monique LE TENNIER, Monsieur Michel LE NESTOUR, Madame Christiane LE MOUEE, Monsieur Jean-Claude LE CUNFF, Madame Armelle GUYOMARD, Monsieur Louis GOISLARD, Monsieur Henrik PISKI, Monsieur Éric LE GARGASSON - BOCHÉ

Absent.es excusé.es : Monsieur Alain BELLON, Monsieur Yann BANSARD, Monsieur Christian NAZE,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LE CUNFF

---

66. Finances locales
Grille tarifaire 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des tarifs ci-dessous applicables à compter du 1er janvier 2026, sur la base d'une hausse de certains tarifs de + 2% (et arrondi au supérieur)

I) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU MATERIEL :

Petite salle seule (moins de 50 personnes)	**Tarif commune**	**Tarif extérieur à la commune**
	82 €	97 €

Grande salle seule (à partir de 50 personnes)	**Tarif commune**	**Tarif extérieur à la commune**
Occupation courte durée : ex. obsèques civils	82 €	133 €
Bal, fest-noz, fest-en-dé, gala, séance de variétés, séance théâtrale, autres (salon, congrès …)	205 €	349 €
Arbre de Noël *(gratuité pour les établissements scolaires locaux – hôpital – sapeurs-pompiers)*	58 €	58 €

Petite salle + cuisine (moins de 50 personnes)	**Tarif commune**	**Tarif extérieur à la commune**
1 journée	151 €	209 €
location par jour supplémentaire	64 €	64 €

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur René LE MOULLEC.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600735-20251209-2025_66-DE

Grande salle + cuisine (à partir de 50 personnes)	**Tarif commune**	**Tarif extérieur à la commune**
1 journée	302 €	406 €
location par jour supplémentaire	64 €	64 €

Petite + grande salles seules (sans cuisine)	**Tarif commune**	**Tarif extérieur à la commune**
1 journée	228 €	312 €
location par jour supplémentaire	64 €	64 €

Petite + grande salles + cuisine	**Tarif commune**	**Tarif extérieur à la commune**
1 journée	354 €	494 €
location par jour supplémentaire	64 €	64 €

Les locaux sont prêtés à titre gratuit, moyennant le dépôt d'une caution (voir paragraphe ci-dessous) :
- *aux associations domiciliées sur la commune, dans le cadre de leurs assemblées générales et réunions,*
- *pour les manifestations à but culturel et non lucratif, les réunions politiques, congrès syndicaux et manifestations scolaires.*

Ménage :

Les frais de nettoyage seront facturés au locataire en cas de nécessité au tarif forfaitaire de 152 € (3 heures de travail).

Caution :

- Pour une location à titre gratuit, une caution unique de 200 € sera exigée au moment de la remise des clés.
- Pour les locations à titre payant, un cautionnement du montant de la location sera exigé au moment de la remise des clés.
- Par ailleurs, tout verre, assiette, couvert, couteau ou autre ustensile de cuisine cassé, détérioré ou manquant ainsi que les tables ou chaises sera facturé tel que ci-dessous.

Eléments de vaisselle, de mobilier : facturation en cas de casse, perte ou vol

Article	**Facturation (à l'unité)**
Assiette plate	5 €
Assiette à dessert	4 €
Couteau, fourchette, cuillère à s.	1 €
Cuillère à c.	0.50 €
Louche	8 €
Tasse (déjeuner)	5 €
Tasse à c.	3 €
Soucoupe	3 €
Verre	3 €
Saladier, soupière	7 €
Pichet	6 €
Table pliante	125 €
Mange debout	45 €
Chaise	25 €
Recouvrement minimum : 15 € **Si le montant est inférieur, montant retenu sur le dépôt de garantie**	

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF 56160 (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur René LE MOULLEC.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600735-20251209-2025_66-DE

II) MAISON DES ASSOCIATIONS – TI AR VRO POURLETH

Mise à disposition des salles aux activités à but lucratif :
- 3,80 € la séance de 1 heure
- 7,60 € la séance de 2 heures

Location de la salle de réunion (particuliers, hors associations et organismes d'utilité publique)
- Forfait 3 heures : 15 €

Location de la salle pour répétition (sans accès local technique)
- Forfait ½ journée : 11,50 €
- Forfait journée : 22 €

Location pour enregistrement ou stage de formation (avec local technique) :
- Forfait journée : 43 €

III) HALLE DES SPORTS

- 5,50 € la séance de 1 heure
- 11 € la séance de 2 heures

IV) CIMETIERE COMMUNAL :

Concessions :

TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN AU CIMETIERE COMMUNAL (au m²) :

- Temporaire (15 ans)	88 €
- Trentenaire	125 €
- Cinquantenaire	162 €

TARIFS DES CONCESSIONS AU COLUMBARIUM ET CAVURNES :

Concession de :

- 5 ans :	270 €
- 10 ans :	452 €
- 15 ans :	629 €

Tarifs au cimetière communal :

Caveau communal par jour	7,70 €

Tarifs des reliquaires, plaques pour le columbarium et gravure :

- *plaques* à fixer sur les cases du columbarium :
  - 21 euros pour la fourniture d'une plaque en granit

- *gravure* :
  - 5,50 euros le tarif de la lettre gravée.

V) CAMPING MUNICIPAL

Tarifs individuels ou familiaux :

. Adulte	2,25 Euros /j
. Enfant de moins de 7 ans	1,75 Euros /j
. Emplacement	2,25 Euros /j
. Véhicule automobile (ou assimilé)	2,25 Euros /j
. Deux-roues motorisé	1,75 Euros /j
. Branchement électrique	3,25 Euros /j

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur René LE MOULLEC.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600735-20251209-2025_66-DE

Ces prix sont nets, s'appliquent pour une nuit passée sur le terrain.

VI) CHAPITEAUX et SCENE

Location des chapiteaux uniquement aux associations (gratuité pour celles domiciliées sur la commune, et payantes pour les extérieures), dans les conditions suivantes :

NB. le tarif indiqué est par jour de location

1 chapiteau (modèle 8m x 6m) :	209 euros (+ caution de 205 euros)
1 chapiteau (modèle 6m x 4m) :	209 euros (+ caution de 205 euros)
2 chapiteaux (modèle 8m x 6m + modèle 6m x 4m) :	260 euros (+ caution de 256 euros)
1 chapiteau (modèle 12m x 6m) :	260 euros (+ caution de 256 euros)
1 chapiteau (modèle 14m x 6m) :	310 euros (+ caution de 306 euros)
2 chapiteaux (2 modèles 14m x 6m) :	620 euros (+ caution de 610 euros)

Location de la remorque-scène uniquement aux collectivités et aux associations (gratuité pour celles domiciliées sur la commune, et payantes pour les extérieures), dans les conditions suivantes :

Remorque-scène (6m x 4,30m) :	415 euros (+ caution de 408 euros)
	205 euros par jour supplémentaire

VII) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Part fixe (abonnement) : 11,00 euros HT
- Part variable (consommation)
  - de 0 à 30 m^3 : 0,38 euro HT
  - au-delà de 30 m^3 : 0,70 euro HT

Contre-valeur pour l'assainissement collectif : **0.154 € / m^3 HT** (0.28 x 0.55)
Taux : 0.28 € (fixé par l'Agence de l'eau)
Coefficient de pondération pour performance du système d'assainissement : **0,55**

VIII) RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle que les modalités pratiques, et notamment les tranches prévues pour que ce dispositif soit profitable au plus grand nombre de famille d'élèves, sont définis en conseil municipal, avec une proposition de première tranche de tarification de 1 euro jusqu'à un quotient familial de 1200 € mensuels.

Les tranches sont les suivantes :

Quotient familial (source CAF*)	Tarif de restauration scolaire
inférieur ou égal à 1200 €	Unité : 1,00 €
de 1201 € à 1500 €	Unité : 3,55 € *
supérieur ou égal à 1501 €	Unité : 4,17 € * • Appliqué au 1 09 2026

* le QF sera établi à chaque rentrée scolaire

L'inscription ponctuelle au repas n'ouvre pas droit au dispositif « cantine à 1 € ». Le coût du repas est unique **4.17** *euro (€). **Tout enfant non inscrit, ou n'ayant pas donné le document CAF justifiant des revenus.** Facturation du repas à **4.17** *€.

Appliqué au 1 09 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur René LE MOULLEC.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600735-20251209-2025_66-DE

IX) GARDERIE MUNICIPALE

- 0,82 € la demi-heure (30 minutes)
- 1,23 € l'heure

NB : le service est effectif chaque jour scolaire, dans les locaux de l'école Louis Hubert **de 7h30 à 8h50 et de 16h50 à 18h30.**

- **Majoration de 10,00 € sera appliquée pour tous les retards injustifiés après 18h35.**

X) MEDIATHEQUE

- Abonnement annuel (livres) : 11,20 euros / personne
- Abonnement annuel (livres ; CD et DVD) : 22,40 euros / personne

XI) GITE COMMUNAL

Nuitée pour 1 ou 2 personnes	A partir de 6 nuits (-12 %)	A partir de 30 nuits (-32 %)
71.50 €	**377.50 €**	**1458.50 €**
Nuitée pour 3 personnes		
81.50 €	**430.00 €**	**1662.50 €**
Nuitée pour 4 personnes		
92.00 €	**486.00 €**	**1876.50 €**

XII) OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- Droit d'occupation temporaire du domaine public, hors marchés communaux

Véhicule – 3,5 tonnes : 7 €
Véhicule + 3,5 tonnes : 15 €

- Droit d'occupation temporaire du domaine public : terrasses des cafetiers et/ou restaurateurs :
- Surface inférieure et égale à 20 m² : forfait annuel **15 €**
- Surface supérieure à 20 m² : forfait annuel **25 €**

La commission municipale entendue en date du 2 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Voix pour : 8
Abstention : 0
Voix contre : 1

ADOPTE la grille tarifaire 2026.
ADOPTE le montant de la Contre-valeur pour l'assainissement collectif : **0.154 € / m³ HT**.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF 56160 (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur René LE MOULLEC.